

Ville de Bellerive-sur-Allier  
DELIBERATIONS

---



**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 16 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est assemblé en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle du Conseil municipal au 1<sup>er</sup> étage), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 10 juillet 2024.

**MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**VOTANTS : 28**

**MEMBRES PRESENTS : 20**

Le Maire, François SENNEPIN,

Mme GONINET Isabelle, M. PLANCHIE Bernard, Mme DESPREZ Frédérique, M. CHAUVET Claude, Mme DUBESSAY Françoise, M. VENUAT Alain, Mme THEILLIERE Christelle, Mme BARGE Elisabeth, M. MIENS Fabrice, M. GROSJEAN Raymond, Mme RAFFY Ghislaine, M. GIRARD-AMBROGGI Pierre-Alexandre, M. MARIELLE Frédéric, M. BOURDEREAU Philippe, M. CHEVALIER Roland, Mme DUPUIS Claude, M. DESMOULES Guillaume, M. GREZES Victor, M. BONJEAN Bruno.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

M. LAURENT Michel par Mme GONINET Isabelle  
Mme AUROY Anne-Laure par M. PLANCHIE Bernard  
Mme CEPERO Marie-Estelle par Mme DUBESSAY Françoise  
M. RAY Nicolas par M. SENNEPIN François  
M. FAVIER Bernard par Mme THEILLIERE Christelle  
Mme MILLET Ariane par Mme BARGE Elisabeth  
Mme JOLY Martine par M. CHAUVET Claude  
Mme BABIAN-JHERMET par M. BONJEAN Bruno

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. CHAMBON Grégory

\*\*\*\*\*

**QUORUM :** Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est Mme GONINET Isabelle

---

Approbation du P.V. de la séance du 25 avril 2024

---

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2024 est approuvé à **PUNANIMITÉ**.

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

Délibération n° 2024 - 045

Nomenclature Actes : 5.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22

Période du 18 avril au 10 juillet 2024

**Décision n° 2024 – 024 en date du 18 avril 2024 – Accord-cadre à bons de commandes - Travaux de Voiries et Réseaux divers - Marché n°24BC011**

Le marché public suivant est attribué :

■ Marché 24BC011 – Travaux de Voiries et Réseaux divers à la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – 03200 ABREST dans la limite du montant maximum annuel de 400 000,00 € HT, soit un montant maximum de 1 200 000,00 € HT pour toute la durée du marché (marché reconductible 2 fois 1 an).

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

**Décision n° 2024 – 025 en date du 25 avril 2024 – Acceptation indemnité différée – sinistre du 1er octobre 2021 - Poteau feux piétons**

Il est décidé d'accepter de SMACI, Assurance le montant de 822,52 € correspondant au montant de l'indemnité différée (franchise et vétusté).

Dit que la recette sera affectée sur l'antenne 75888 du budget principal de la commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

**Décision n° 2024 – 026 en date du 29 avril 2024 - Prestation de services – Accord cadre à bons de commandes - Entretien des accotements, haies et fossés de la Commune - Marché n°24BC010**

Le marché public suivant est attribué :

■ Marché 24BC010 – Entretien des accotements, haies et fossés de la commune à la société SAS des CORRES – 03300 MOULIS pour un montant maximum annuel de 26 000 € HT, soit un montant maximum de 78 000 € HT sur la durée maximale du marché de 3 ans (1 an reconductible 2 fois).

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

**Décision n° 2024 – 027 en date du 13 mai 2024 - Domaine : Domaine public de la commune  
Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de Monsieur Alain BILAK**

Il est décidé de conclure une convention d'occupation privative du domaine public au profit de Monsieur Alain BILAK aux termes de laquelle celui-ci est autorisé à occuper l'appartement d'une surface d'environ 82 m², sis 16 rue de la Perche à Bellerive-sur-Allier, dans l'enceinte de l'école Jean Zay.

La présente mise à disposition prend effet au 1er juillet 2024 et jusqu'au 30 juin 2027.

La redevance mensuelle nette est fixée à 362,25 €.

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

# Ville de Bellerive-sur-Allier

## DELIBERATIONS

### Décision n° 2024 – 028 en date du 16 mai 2024 – Marchés de services - Avenant n°1 - Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement de la Place de la Source Intermittente et Construction d'une Halle - Marché n°23BC011 - Signature d'avenant n°1

Les honoraires pour forfait définitif de rémunération, restant inchangés, s'élèvent à la somme de 183 920.00 € HT :

- Marché 23BC011 – Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la Place de la Source Intermittente et Construction d'une Halle - Avenant n°1 sans incidence financière au groupement Agence ALVERGNAT (mandataire) / REALITES Bureau d'études / SEQUOIA.
- Que les dépenses seront imputées au budget principal – AP221.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

### Décision n° 2024 – 029 en date du 21 mai 2024 – Marchés de services - Avenant n°1 - Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement de la Rue des Fauvettes - Marché n°22BC017 - Signature d'avenant n°1

Les honoraires pour forfait définitif de rémunération s'élèvent à la somme de 18 140.59 € HT :

- Marché 22BC017 – Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la Rue des Fauvettes - Avenant n°1 au groupement Atelier du Ginkgo (mandataire) / Cabinet Cédric ROBIN pour un montant de 4 940.59 € HT, soit 5 928.71 € TTC.
- Que les dépenses seront imputées au budget principal – GVOI2031.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

### Décision n° 2024 – 030 en date du 21 mai 2024 – Autorisation d'un compte à terme

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le compte à terme mis en place le 28 février 2024 auprès du Trésor Public à hauteur de 1 600 000€ correspondant à une indemnité d'assurance perçue suite au sinistre de grêle du 04 juin 2022.

Les comptes à termes (CAT), ouverts dans les écritures de l'État, constituent des placements sécurisés, productifs d'intérêts à taux fixe en fonction de la durée, auxquels les Collectivités ont recours.

L'ouverture d'un compte à terme, est une opération de trésorerie court terme qui ne donne lieu à aucune inscription budgétaire.

Il est pris note que le taux appliqué en cas de retrait anticipé est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

Les caractéristiques du compte à termes sont les suivantes

Date d'ouverture : 29/05/2024

Montant du placement en Euros : 1 600 000€

Durée du placement : 3 mois

Taux d'intérêt nominal : 3,75%

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision lors de sa prochaine séance.

# Ville de Bellerive-sur-Allier

## DELIBERATIONS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

### Décision n° 2024 – 031 en date du 28 mai 2024 – Avenant n°1 au bail civil dérogatoire établi avec l'association « Emploi Développement Durable »

Il est décidé de conclure un avenant n°1 au bail civil dérogatoire établi entre la commune de Bellerive-sur-Allier et l'association E2D aux termes duquel il est précisé une réduction de 2 537 m<sup>2</sup> de la parcelle AS 194 occupée par cette association,

De diminuer de 250 € par mois, à compter du 1er avril 2023, le montant du loyer versé par l'association E2D,

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

### Décision n° 2024 – 032 en date du 30 mai 2024 – Domaine : Domaine privatif de la commune Convention administrative d'utilisation et d'exploitation à titre précaire d'un terrain au profit de Monsieur Régis MAYAN

Il est décidé de conclure une convention administrative d'utilisation et d'exploitation à titre précaire au profit de Monsieur Régis MAYAN aux termes de laquelle celui-ci est autorisé à utiliser un terrain, propriété communale, d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> jouxtant le n°19 du lotissement « les Guynames » à Bellerive-sur-Allier,

La présente mise à disposition prend effet au 1er juillet 2024 pour une durée de trois ans,

La redevance annuelle nette est fixée à 60 €,

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

### Décision n° 2024 – 033 en date du 05 juin 2024 - Procédure adaptée - Marché de services - Location – maintenance de photocopieurs - Marché n°23BG010 - Attribution et signature

Le marché public 23BG010 est attribué – Location et maintenance de photocopieurs à PUGAP, 1 boulevard d'Archimède, Champs-sur-Marne, 77444 MARNE-LA-VALLÉE, pour un montant estimatif global de 39 495.84 € HT pour une durée de 4 ans à compter de la mise en place des matériels,

SITES	HT
Ecole BURJOT	3 632.90 €
CCAS	2 175.87 €
Centre Technique Municipal	2 175.87 €
Cosec	2 175.87 €
Ecole DORMOY	4 334.47
Espaces verts	2 175.87 €
Ecole Jean ZAY	2 175.87 €
HOTEL DE VILLE	16 297.38 €
Médiathèque	2 175.87 €
Ecole VARENNE	2 175.87 €
TOTAL	39 495.84 €

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

# Ville de Bellerive-sur-Allier

## DELIBERATIONS

---

### Décision n° 2024 – 034 en date du 17 juin 2024 – Domaine : Domaine public de la commune - Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la Société « O Belles Rives »

Il est décidé de conclure une convention d'occupation privative du domaine public au profit de la société « O Belles Rives » aux termes de laquelle celui-ci est autorisé à occuper une partie du ponton situé sur les berges du Parc du Pont d'Allier d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>, à Bellerive-sur-Allier,

La présente mise à disposition prend effet au 15 juin au 30 septembre des années 2024, 2025 et 2026,

La redevance mensuelle nette est fixée à 50 €.

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

### Décision n° 2024 – 035 en date du 28 juin 2024 – Acceptation indemnité immédiate – sinistre du 8 février 2024 – portail école Marx Dormoy

Il est décidé d'accepter de SMACL Assurance le montant de 2 716,80 € correspondant au montant de l'indemnité immédiate pour ce sinistre,

Dit que la recette sera affectée sur l'antenne 75888 du budget principal de la commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER,

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

### Décision n° 2024 – 036 en date du 1er juillet 2024 – Avenant n°2 - Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement de la Place de la Source Intermittente et Construction d'une Halle - Marché n°23BC011 - Signature d'avenant n°2

Les honoraires pour forfait définitif de rémunération, restant inchangés et s'élevant à la somme de 183 920,00 € HT, de signer l'avenant n°2 :

- Marché 23BC011 – Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la Place de la Source Intermittente et Construction d'une Halle - Avenant n°2 sans incidence financière au groupement Agence ALVERGNAT (mandataire) / REALITES Bureau d'études / SEQUOIA.
- Que les dépenses seront imputées au budget principal – AP221.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

### Décision n° 2024 – 037 en date du 5 juillet 2024 – Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24bc003 – lot 7 menuiseries extérieures - avenant n°1

Il est décidé de conclure l'avenant n°1 au marché 24BC003 d'un montant de 1 184,00 € HT, soit 1 420,80 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 227 856,25 € HT, soit 273 427,50 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

**Décision n° 2024 – 038 en date du 5 juillet 2024 – Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°23bc015 – lot 3 gros œuvre – avenant n°1**

De conclure l'avenant n°1 au marché 23BC015 d'un montant de 2 000.00 € HT, soit 2 400.00 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 177 275.00 € HT, soit 212 730.00 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

**Décision n° 2024 – 039 en date du 8 juillet 2024 – Fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires municipaux - Marché n°20BG013 - Avenant 4 au contrat**

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat 20BG013 afin de proroger ledit marché d'une année supplémentaire à compter du 31 août 2024, et ce sur la base :

- d'un prix unitaire repas de 3.428 € H.T.,
- d'un quantitatif annuel estimé de 62 000.00 repas
- d'un coup annuel estimé de 212 536.00 € H.T. soit 224 225.48 T.T.C
- d'une réévaluation du montant maximum autorisé du marché de 800 000.00 € à 1030 000.00 € H.T.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Délibération n° 2024 - 046	Nomenclature Actes : 4.1
----------------------------	--------------------------

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 2**

**PERSONNEL – Adhésion au service « intérim public »**

**Approbation de la convention de mise à disposition d'agents contractuels**

---

**PROPOSE** au Conseil municipal :

**D'AUTORISER** le Maire à faire appel, en fonction des nécessités de services, au service « Intérim Public » du centre de gestion de l'Allier,

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service « Intérim Public » avec le Centre de gestion de l'Allier pour la mise à disposition du personnel,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'adopter l'ensemble de ces propositions,

**CHARGE** M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

Délibération n° 2024 - 047

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

QUESTION N° 3

**PERSONNEL – Renouvellement mise à disposition d'un agent de la communauté  
d'agglomération Vichy Communauté**

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- d'autoriser la convention de mise à disposition à temps non complet de l'agent de la communauté d'agglomération Vichy Communauté auprès de la Ville de Bellerive-sur-Allier, et
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville de Bellerive sur Allier la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec la Communauté d'agglomération Vichy Communauté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- Approuve ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 048

Nomenclature Actes : 4.4

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

QUESTION N° 4

**PERSONNEL – Recours à l'apprentissage - Année scolaire 2024-2025**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** l'ensemble de ces propositions,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu en charge du personnel à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,

**D'INSCRIRE** les crédits correspondant au budget,

**CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 049

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

QUESTION N° 5

**PERSONNEL – Taux de promotion pour les avancements de grade**

**PROPOSE** au Conseil municipal :

**D'ADOPTER** l'ensemble de ces propositions,

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux avancements de grade

**D'INSCRIRE** les crédits correspondant au budget

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'adopter l'ensemble de ces propositions,

**CHARGE** M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 050	Nomenclature Actes : 4.1
----------------------------	--------------------------

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 6**

**PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS (TDEE) – EMPLOIS PERMANENTS**

---

**PROPOSE** au Conseil municipal :

**D'ADOPTER** l'ensemble de ces propositions, le Maire à faire appel, en fonction des nécessités de services, au service « Intérim Public » du centre de gestion de l'Allier,

**D'INSCRIRE** les crédits correspondant au budget

**D'AUTORISER L'AUTORITE TERRITORIALE A SIGNER TOUT ACTE Y AFFERENT**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'adopter l'ensemble de ces propositions,

**CHARGE** M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 051	Nomenclature Actes : 4.1
----------------------------	--------------------------

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 7**

**PERSONNEL – Tableau des emplois**

**Emplois non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

---

**PROPOSE** au Conseil municipal :

De créer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- 1- au titre de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, 6 emplois non permanents simultanés nécessaires au fonctionnement des services ainsi qu'il suit :
  - Pour assurer des missions d'agent d'entretien polyvalent :
    - o Deux emplois à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, rémunérés sur le grade d'adjoint technique territorial,
    - o Un emploi à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, rémunéré sur le grade d'adjoint technique territorial,

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

- Pour assurer des missions d'animateur :
    - o un emploi à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, rémunérés sur le grade d'adjoint d'animation,
    - o deux emplois à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, rémunérés sur le grade d'adjoint d'animation,
  - Pour assurer des missions de responsable de service :
    - o un emploi à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, rémunérés sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2- au titre de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, 10 emplois non permanents simultanés nécessaires au fonctionnement des services dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux dont :
- Pour assurer des missions d'agent d'entretien des espaces-verts :
    - o deux emplois à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, rémunérés sur le grade d'adjoint technique territorial, pour 1 mois ;
  - Pour assurer des missions d'agent de propreté urbaine :
    - o deux emplois à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, rémunérés sur le grade d'adjoint technique territorial, pour 1 mois .
  - Pour assurer des missions d'agent polyvalent logistique :
    - o quatre emplois à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, rémunérés sur le grade d'adjoint technique territorial, pour 1 mois ;
  - Pour assurer des missions d'agent polyvalent voirie :
    - o deux emplois à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, rémunérés sur le grade d'adjoint technique territorial, pour 1 mois ;

**PREND ACTE** de la mise à jour du tableau des Emplois

- Date d'effet au 1<sup>er</sup> août 2024

**PRECISE** que les crédits nécessaires et suffisants seront prévus au budget – Chapitre 012 – Charges du personnel

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'adopter l'ensemble de ces propositions,

**CHARGE** M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 052	Nomenclature Actes : 3.6
----------------------------	--------------------------

---

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 8**

**Domaine privé de la commune**

**Avenant n°1 au bail emphytéotique établi avec M. Denis AUBERGER**

---

**Monsieur le Maire Propose** au Conseil Municipal, d'établir un avenant au bail emphytéotique administratif suscité afin de modifier pour l'exercice 2024 les dispositions suivantes du contrat initial :

- Suspension de l'exploitation de la parcelle AO 83,

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

- Diminution de la surface d'exploitation de la parcelle AO 204 pour désormais n'utiliser que 5 540 m<sup>2</sup>, avec continuité des activités d'animations grand public autour de la culture biologique dans le bâtiment de la « Ferme Modèle »,
- De fixer pour l'année 2024 la redevance fixe annuelle relative à l'activité de production maraîchère de M. Denis AUBERGER à 583,83 €, calculée au prorata de la surface désormais exploitée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

Adopte ces propositions,

Donne mandat à M. Le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et à la signature de tous documents relatifs à cette opération,

Charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 053
----------------------------

Nomenclature Actes : 3.5
--------------------------

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 9**

**Déclassement d'une parcelle située dans le Parc d'Allier (modification)**

---

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de prononcer le déclassement de la nouvelle emprise nécessaire à la réalisation du projet, d'une surface toujours égale à 405m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

. Adopte cette proposition,

. Donne mandat à M. Le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes.

. Charge M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

M. MIENS Fabrice quitte la salle. Il ne prend part ni au débat, ni au vote

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

Délibération n° 2024 - 054
----------------------------

Nomenclature Actes : 3.6
--------------------------

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 10**

**Bail à construction avec la société Ô Belles Rives**

---

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités locales,

VU les articles L.251-1 à L.251-9 du Code de la Construction et de l'Habitat,

VU l'avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024,

VU la délibération du 16 juillet 2024 portant déclassement et désaffectation de la parcelle,

**AUTORISE** M. le Maire à signer le bail à construction, et à effectuer toutes les démarches y afférentes

M. MIENS Fabrice a quitté la salle. Il ne prend part ni au débat, ni au vote

**ADOpte A LA MAJORITE – 4 CONTRE (M. BONJEAN Bruno, Mme BABIAN-LHERMET Anne, M. GREZES Victor et M. DESMOULES Guillaume)**

Délibération n° 2024 - 055
----------------------------

Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 11**

**Subvention exceptionnelle à l'association « Vichy Sciences Robotique »**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'Avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024,

**APPROUVE** les actions exercées sur le territoire de la commune de Bellerive-sur-Allier,

**DECIDE** d'attribuer à l'association « Vichy Sciences Robotique », une subvention de 500 € pour soutenir la participation

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 056
----------------------------

Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 12**

**Subventions 2024 aux Associations - Complément  
Subvention de base et de fonctionnement**

---

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024,

**DECIDE** d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les tableaux ci-dessus

**TABLEAU : A – ADMINISTRATION**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2024		
	Base	Fonct	Total base + Fonct.

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Belleriv	40	500	540
COS de Bellerive sur Allier régularisation cotisation CNAS 2024		293	293

<b>TOTAL TABLEAU A</b>	<b>40</b>	<b>793</b>	<b>833</b>
------------------------	-----------	------------	------------

**TABLEAU : B – SOCIAL**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2024		
	Base	Fonct	Total base + Fonct.
Foyer socio-éducatif du collège		1500	1500

<b>TOTAL TABLEAU B</b>		<b>1500</b>	<b>1500</b>
------------------------	--	-------------	-------------

**TABLEAU : C – CULTURE**

	Base	Fonct	Total base + Fonct.
ATELIER CREATIF	23	200	223

<b>TOTAL TABLEAU C</b>	<b>23</b>	<b>200</b>	<b>223</b>
------------------------	-----------	------------	------------

Correspondant aux montants cumulés de :

Tableau A pour les associations relevant de la commission 1 : 833 €

Tableau B pour les associations à dominante Sociale : 1500 €

Tableau C pour les associations à dominante Culturelles : 223 €

Soit un montant complémentaire global pour 2024 de : 2556 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

Délibération n° 2024 - 057

Nomenclature Actes : 7.5

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 13**

**Subventions complémentaires 2024 aux Associations  
Axes de développement**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** la Charte de la vie associative bellerivoise,

**VU** l'avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024

**APPROUVE** l'attribution de la subvention au bénéfice de l'Association sportive du collège pour un montant total de 900 € selon les dispositions précisées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 058

Nomenclature Actes : 7.5

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 14**

**Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024,

**APPROUVE** le versement de la subvention exceptionnelle au Comité de jumelage d'un montant de 5 140€,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2024 - 059

Nomenclature Actes : 7.10

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

**QUESTION N° 15**

**Tarifs municipaux – Année scolaire 2024/2025**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024,

**VU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** les tarifs tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe.

**ADOPTE A LA MAJORITÉ – 4 CONTRE (M. BONJEAN Bruno, Mme BABIAN-LHERMET Anne, M. GREZES Victor et M. DESMOULES Guillaume)**

*Ville de Bellerive-sur-Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

Délibération n°2024 - 060

Nomenclature Actes : 8.1

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

QUESTION N° 16

**Projet éducatif territorial 2024-2027**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL** Après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024

**APPROUVE** le nouveau P.E.D.T et ses annexes 2024-2027

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ce projet et tout document s'y rapportant.

**ADOpte A LA MAJORITÉ – 4 CONTRE** (M. BONJEAN Bruno, Mme BABIAN-LHERMET Anne, M. GREZES Victor et M. DESMOULES Guillaume)

Délibération n° 2024 - 061

Nomenclature Actes : 9.1

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

QUESTION N° 17

**Adhésion à la Charte Européenne pour l'égalité**

**entre les femmes et les hommes dans la vie locale**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission générale réunie le 9 juillet 2024,

**VU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** la signature de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et hommes dans la vie locale

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire ou à l'élu délégué pour signer la convention et tout document à venir s'y rapportant

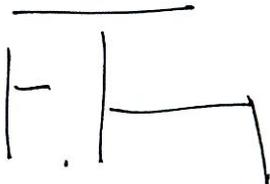
**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

---

Fait et délibéré à BELLERIVE-SUR-ALLIER, le 16 juillet 2024,

Pour extrait conforme

Le Maire,  
François SIENNEPIN



La secrétaire de séance,  
Isabelle GONINET

